



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 56723

Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de M. le Premier ministre sur la campagne internationale de sensibilisation contre la torture et les mauvais traitements actuellement menée par Amnesty International. La torture et les mauvais traitements doivent et peuvent reculer, et à terme disparaître, partout dans le monde, grâce à la stricte application de grands principes et de mesures parmi lesquels : la condamnation de la torture, la traduction en justice des responsables présumés, la protection des enfants, la formation des forces de police des pays les plus touchés, la protection des réfugiés, le respect et la ratification des traités par les gouvernements. Il lui demande dans ce contexte de bien vouloir lui préciser l'action du Gouvernement et les mesures qu'il compte prendre en vue de remédier à ce grave problème international.

Texte de la réponse

La France est partie à tous les instruments internationaux prohibant la torture ou les peines et traitements inhumains ou dégradants. Elle a ainsi ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, élaborée dans le cadre des Nations Unies. Elle est également partie à deux instruments élaborés au sein du Conseil de l'Europe : la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, qui a mis en place un mécanisme de visites de toute personne privée de sa liberté par un comité d'experts indépendants. Ce comité s'est d'ailleurs rendu en France au mois de mai 2000, dans le cadre de son programme de visites périodiques. La France manifeste un intérêt majeur à la lutte contre la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants. C'est ainsi qu'elle a coparrainé le projet de protocole additionnel à la Convention contre la torture des Nations Unies, qui vise à établir, au plan universel, un mécanisme de visites comparable à celui existant dans le cadre du Conseil de l'Europe. Les négociations sur ce protocole reprendront au cours du mois de février 2001. Plus récemment, reprenant sur ce point les suggestions d'Amnesty International, elle a proposé à ses partenaires européens, alors qu'elle assurait la présidence de l'Union européenne, l'élaboration d'orientations contre la torture, afin de faciliter les interventions de l'Union en la matière. La présidence suédoise s'est engagée à poursuivre la réflexion menée en vue d'élaborer ces orientations.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56723

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 371

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1079